

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction: 18
Conseillers présents : 13
Date de convocation : 23 septembre 2019*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 30 septembre 2019
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, André SCHAEFFER, Alain HUBER, adjoints au maire

- MM. Jean-Pierre LONDOT, Jean-Luc POIREL, Edwige TURQUOIS, Eric HERTZOG, Christine BLANCK, Jean-Marie WEISGERBER, Florence STEIN, Caroline VANDEPUTTE, Pierre GANIER, conseillers municipaux

Avaient donné procuration : Mme Sylvie FIRMERY ; M. Etienne GIRARDOT ; M. Adrien DIEBOLT

Absente excusée: Mme Fabienne FREELING

Absente : Mme Marie-Hélène ARIOUA

N° 2019/036 :

Vente de terrain à la SIBAR et mise en œuvre d'un réseau de chaleur

Le maire informe le conseil municipal que la SIBAR vient d'obtenir un permis de construire en vue de l'installation d'une chaudière à pellets destinée au chauffage de ses bâtiments locatifs situés sur le site de la Chamatte.

L'implantation de cet ouvrage se fera sur un terrain communal qu'il convient de céder à la SIBAR. Par ailleurs, l'installation de la chaufferie et du réseau de chaleur impliquent d'ores et déjà d'accorder un certain nombre d'autorisations pour mener à bien ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations), **DECIDE :**

1. Vente du terrain :

- De vendre à la SIBAR la parcelle cadastrée section 9, N° 631/142, lieudit La Chamatte, d'une contenance de 5.88 ares (sol), selon procès-verbal d'arpentage N° 427N établi par monsieur Vincent FREY, géomètre à Molsheim ;
- De fixer le prix de vente à 2 500.00 euros/l'are, les frais relatifs à cette acquisition étant à la charge de l'acheteur ;
- De passer outre l'avis du Domaine en date du 26.07.2019 ;
- D'autoriser le maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document concourant à l'exécution de cette vente.

2. Installation de la chaufferie et du réseau de chaleur :

- D'autoriser la SIBAR à vendre de la chaleur et délimiter le périmètre de l'autorisation à 150m autour du réseau de chaleur projeté, en vue d'une éventuelle extension ;
- D'autoriser de manière permanente, la création, au profit de la SIBAR, de servitudes de passage de canalisations sur le domaine public, au sein de ce périmètre ;
- D'autoriser le raccordement de l'ensemble des bâtiments situés dans ce périmètre et étendre cette autorisation à tous les nouveaux habitants ;
- D'autoriser la commune à conclure avec la SIBAR l'ensemble des conventions nécessaires à la desserte des bâtiments communaux par le réseau, et notamment celle régissant la vente de la chaleur.
- D'autoriser le maire à signer tout acte à intervenir dans l'exécution des décisions susvisées.

N° 2019/037 :

Tarification de la location et mise à disposition des salles communales

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

✓ Décide de fixer ainsi les tarifs de location et de mise à disposition des salles communales :

- **SALLE DES FETES DE WISCHES :**
 - Habitants de WISCHES : 300.00 euros
 - Habitants extérieurs : 1 200.00 euros
- **SALLE DES ASSOCIATIONS DE WISCHES :**
 - Habitants de WISCHES : 150.00 euros
 - Habitants extérieurs : 300.00 euros
- **ANCIEN CLUB HOUSE DE WISCHES :** 50.00 euros
- **SALLE DES SPECTACLES HERSBACH :**
 - Grande salle : 200.00 euros
 - Petite salle : 150.00 euros
- **PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES SALLES MISES GRACIEUSEMENT A DISPOSITION :**
 - Complexe sportif grande salle de sport : 160.00 euros/an
 - Complexe sportif petites salles : 80.00 euros/an
 - Salle des associations : 80.00 euros/an

- **PARTICIPATION POUR LES ACTIVITES PAYANTES EXERCEES PAR DES ASSOCIATIONS OU PERSONNES PRIVEES :**

- Salle des associations : 100 euros par un pour 1 heure d'occupation hebdomadaire
- Petites salles complexe sportif : 100 euros par an pour 1 heure d'occupation hebdomadaire

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1er janvier 2020, y compris pour les réservations de salles effectuées en 2019 pour 2020.

N° 2019/038 :

Suppression de la régie de recettes des activités périscolaire

Une régie de recette avait été mise en place en vue de l'encaissement des droits d'entrée aux activités périscolaire. Ces activités n'ayant plus lieu depuis la rentrée scolaire 2018, il convient de la supprimer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- ✓ Décide de supprimer cette régie de recette.

N° 2019/039 :

Attribution de subventions

Sur proposition de monsieur le maire et selon les demandes formulées par des associations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations),

- ✓ Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement décrites ci-dessous :
 - A l'école élémentaire pour la sortie des élèves de CE1 et CE2 au parc animalier de Sainte Croix du 25 juin 2019 : 220 euros (5 euros par enfants et par jour) ;
 - A l'Association des Parents des Ecoliers du « P'TIT PARIS » en contribution à l'organisation de la fête des voisins le 2 juin 2019 : 400 euros ;
 - A l'Association des Parents d'Elèves de Hersbach pour le spectacle du marché de Noël 2019 : 400 euros ;
 - A l'Association Basket Club Schirmeck-La Broque en vue de l'achat de matériel pour les cours des jeunes basketteurs qui auront lieu au complexe sportif de Wisches : 620 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019, article 6574.

N° 2019/040 :

Achat de terrain indivision GANIER

Le maire informe le conseil municipal du projet des consorts GANIER de diviser leurs terrains en 3 lots destinés à la construction de maisons d'habitation.

Ces terrains étant situés au centre du village et par conséquent en zone urbanisée, la commune se doit de prolonger le réseau d'alimentation en eau potable. Par ailleurs, une conduite d'assainissement des eaux usées est déjà présente sur ce terrain privé.

L'acquisition par la commune d'une surface d'environ 2,50 ares constituera un accès et permettra d'y aménager le réseau d'eau potable mais aussi une régularisation de propriété du fait de la présence de la conduite d'assainissement.

Le maire précise que le document d'arpentage est en cours d'élaboration et que l'assemblée aura à nouveau à se prononcer sur cet achat de terrain.

D'ores et déjà, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour (dont 3 procurations)

- ✓ Donne son accord de principe pour l'achat de cette parcelle issue de l'indivision GANIER pour le prix de 1000 euros/l'are.

Monsieur Pierre GANIER, conseiller municipal concerné par ce point de l'ordre du jour, n'a pas participé au vote et avait quitté la salle des séances au moment du débat.

N° 2019/041 :

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité de l'eau

Le maire informe le conseil municipal que le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité de l'eau est élaboré et à la disposition du public en mairie.



Pour extrait conforme,
Wisches, le 3 octobre 2019
Le maire,
Alain FERRY